

Nombre de membres

En exercice : 59
Présent-e-s : 44
Représenté-e-s : 8
Excusé-e-s : 9
Absent-e-s :

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REIMS

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le lundi vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par courrier ou courriel du vendredi douze décembre, assortis de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du CGCT, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Adeline HAZAN, Maire de la Ville de Reims.

Étaient présents :

Mme Adeline HAZAN
M. Eric QUENARD
M. Serge PUGEAULT
Mme Sarah OUAJA OK
Mme Christine MICHEL
M. Stéphane JOLY
Mme Pascale MARTIN
M. Jean-Claude LAVAL
Mme Laurence DELVINCOURT
M. Ali AISSAQUI
Mme Marie-Noëlle GABET
M. Raymond JOANNESSE
Mme Christiane KUTTEN
Mme Mireille WOJNAROWSKI
M. Jacques COHEN
M. Karim MELLOUKI
Mme Nathalie MALMBERG
M. Michel GUILLAUDEAU
Mme Joëlle MACQUART
M. Vincent THIERRY
M. Dominique BUNEL
M. Hassan ERRETTAT
Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Corinne BERRIOT
M. Hervé TOULLEC
Mme Zara PINCE
Mme Jeannine DAVIS
M. Francis HENON
Mme Marie-France PIETTE
M. Thierry WIPPLER
M. Nicolas BARDIN
Mme Stéphanie CAILLIES
M. Salah BYAR
M. Cédric LATTUADA
Mme Marie-Françoise MILLET
M. Alain BISTEUR
Mme Saïda BERTHELOT
M. Serge ESCOUTE
Mme Sandrine LEBEL
M. Gilbert BARABAN
Mme Johanna TOUZEL
M. Franck NOËL
Mme Jocelyne LHOTEL
M. Jean-Marie BEAUPUY

Étaient représentés :

Mme Virginie COEZ a donné pouvoir à M. Alain BISTEUR
M. Olivier NOSTRY a donné pouvoir à M. Eric QUENARD
Mme Marie-Thérèse MONNOT a donné pouvoir à Mme Jacqueline DAHLEM
Mme Claude VERDIÈRE a donné pouvoir à Mme Joëlle MACQUART
M. Jacques MEYER a donné pouvoir à Mme Nathalie MALMBERG
Mme Nadia ABID a donné pouvoir à M. Michel GUILLAUDEAU

Étaient excusés :

Mme Catherine VAUTRIN
Mme Evelyne BRUSCHI
M. Jean-Marc ROZE
Mme Katia HOSTEQUIN
M. Pascal LABELLE
Mme Kim ANCEAUX-DUNTZE
M. Xavier ALBERTINI
M. Benjamin DEVELEY
Mme Elizabeth VASSEUR

Étaient absents :

Secrétaire :

TOULLEC Hervé

Vice Secrétaire :

WIPPLER Thierry

PROJET DE LOI POSTALE
VOEU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29 selon lequel le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

Vu l'article 11 du règlement intérieur de l'assemblée municipale,

Vu le projet de vœu présenté par la majorité municipale concernant le projet de loi postale,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

d'adopter le texte de vœu ci-annexé.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède
(suivent les signatures)

Copie certifiée conforme par Madame la
Maire : qui atteste, en outre, que le compte
rendu de la séance dans laquelle a été prise la
présente délibération a été affiché à la porte de
la Mairie le : 29 septembre 2009



Adeline Hazan

Adeline HAZAN,

Maire de Reims

**REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS**

01 OCT. 2009



Vœu sur le projet de loi postale

La Ville de Reims partage la préoccupation des salariés et de nombreux usagers de La Poste causée par le projet de loi postale portée par le gouvernement. Elle vise à transformer le statut d'établissement public de La Poste en société anonyme et remettre en cause son monopole dans la distribution du courrier de moins de 20 grammes.

Ce projet apparaît comme la première étape vers une privatisation et constitue un désengagement de l'Etat dans ce service public de proximité. La Poste, outre d'assurer la distribution et l'envoi du courrier partout en France pour un prix identique et raisonnable, permet l'accès aux services bancaires aux plus modestes, rôle éminemment important en cette période de crise économique et sociale. Elle est aussi souvent la dernière présence de service public dans les quartiers et les zones rurales, remplissant ainsi une réelle mission d'aménagement du territoire.

La logique marchande du gouvernement sur les missions de la Poste conduit à la suppression de nombreux bureaux, comme celui de l'avenue Emile Zola fermé récemment.

La Ville de Reims apporte ainsi son entier soutien au comité mamais de défense de La Poste et invite ses administrés à participer à la votation citoyenne organisée le samedi 3 octobre.

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

01 OCT, 2009

